



CATTENOM LOISIRS CULTURE

Espace Yves Duteil

BP50

57570 CATTENOM

Tel : 03 82 55 49 95

« L'accès à la culture pour tous »

PROCOLE SANITAIRE – CoVid 19

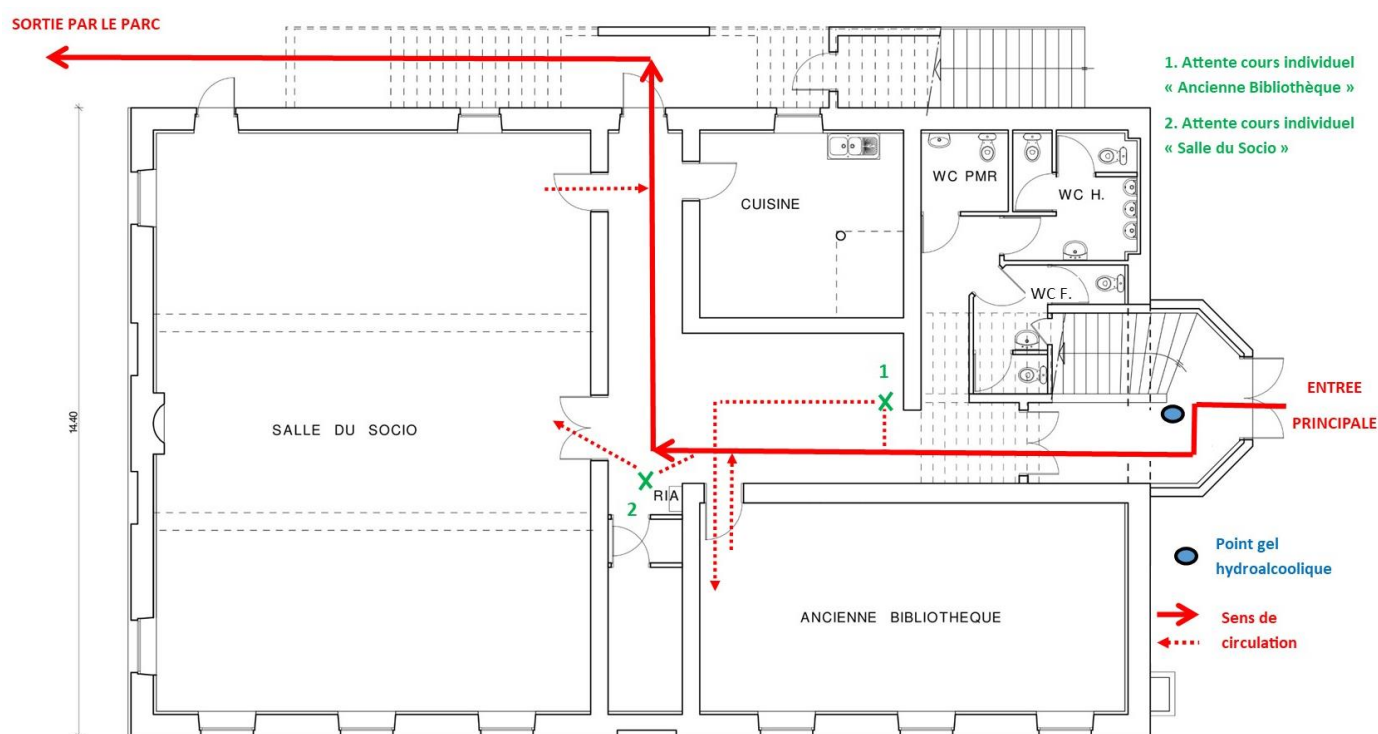
DE

CATTENOM LOISIRS CULTURE

1. Dispositions générales

Plans de circulation dans l'établissement

Rez-de-chausée



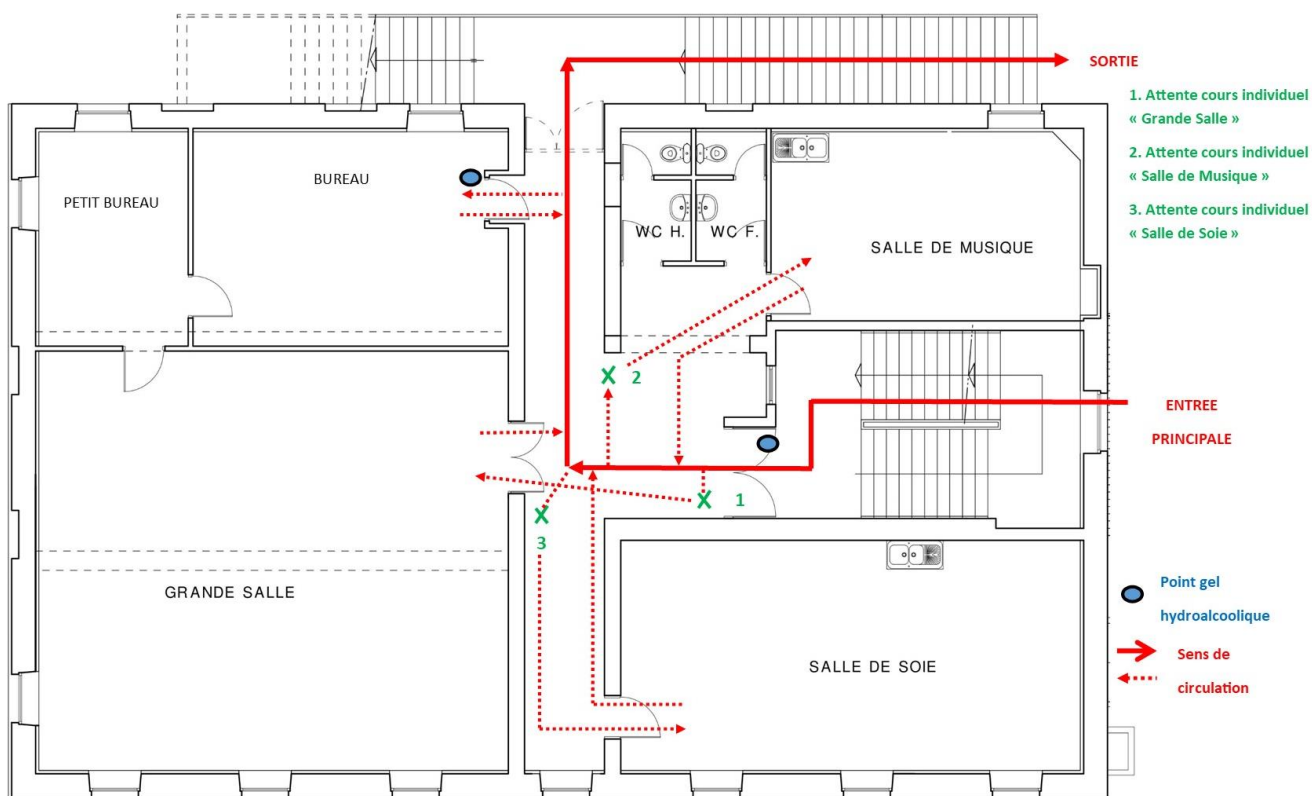
Association régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local

Association inscrite au registre des associations du tribunal de Thionville sous le numéro RA 2247

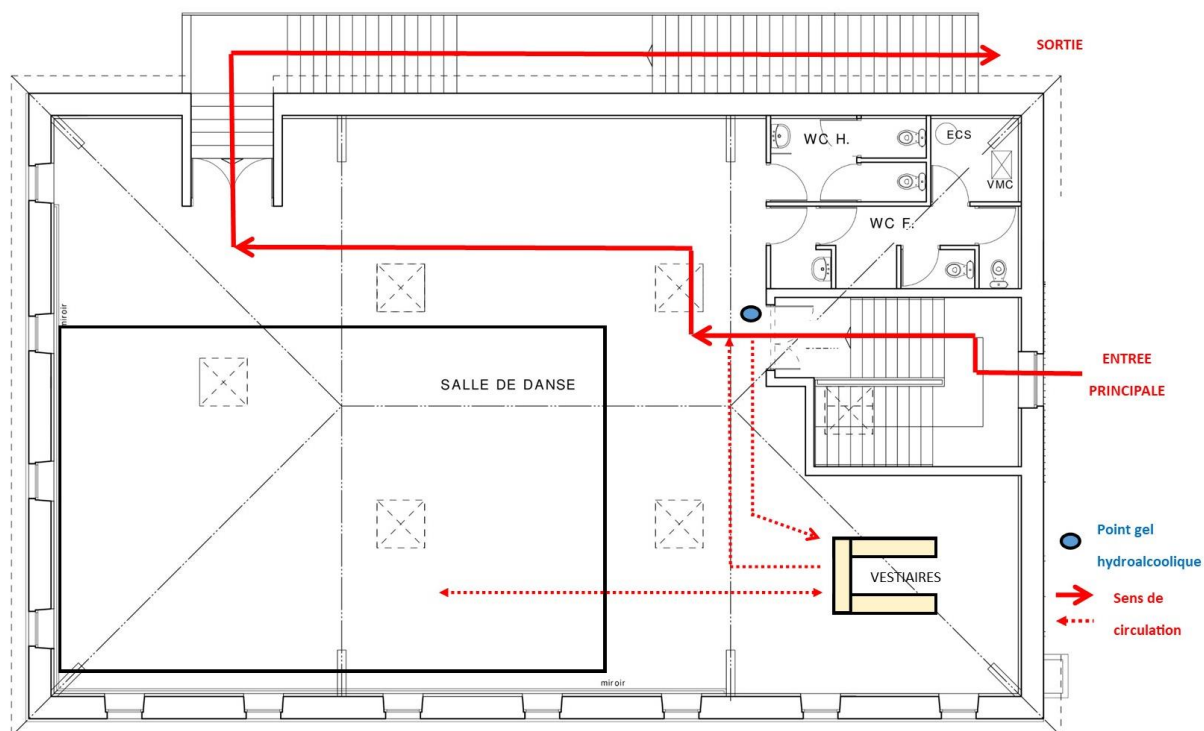
Agrément jeunesse et éducation populaire numéro JEP 08-120

Banque : Crédit Mutuel des Trois Frontières RIB 10278 05163 00016941745 75

1^{er} Etage



2^e Etage



Ces plans de circulation ont pour but de créer des « sens uniques ». Ainsi aucun croisement de personnes ne sera effectué. Tous, y compris les salariés se rendant d'un étage à l'autre, sont tenus de l'observer.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à chaque « point stratégique » :

- Porte d'entrée (et menant au rez-de-chaussée)
- Porte au premier étage et bureau
- Porte d'entrée de la salle de danse

Toutes les portes de ces « points stratégiques » restent ouvertes afin d'éviter les manipulations. La dernière personne quittant le bâtiment devra toutes les refermer munie de gants préalablement désinfectés au gel hydroalcoolique et remettre le code de l'alarme. Les portes seront rouvertes et désinfectés le lendemain par le service de nettoyage.

Obligation de se laver les mains à l'entrée dans le bâtiment. Eviter dans la mesure du possible de toucher la rambarde d'escalier.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant dans l'établissement et partout dans les locaux de l'association (il pourra être enlevé lors de la pratique musicale et de la danse). Suivant les directives, le port du masque est interdit pour les enfants de moins de 6 ans, préconisé mais non obligatoire jusqu'à 11 ans.

Les seules personnes autorisées à ouvrir et fermer les salles de cours sont les salariés et animateurs exerçant leur activité dans la dite-salle. Ainsi les poignées de porte des salles de cours seront désinfectées à chaque changement d'activité dans la salle.

Les accompagnants sont interdits dans les locaux. Seules les personnes suivant les activités seront autorisées dans l'ensemble des locaux (marquage au sol).

L'attente à l'entrée d'une activité collective se fera dans le respect des préconisations en observant la distance d'un mètre entre chaque personne.

L'utilisation des sanitaires se fera une personne à la fois. Nous demandons aux parents des plus jeunes de prendre leurs dispositions en amont afin d'éviter des allers et retours incessants. Des lingettes sont à disposition pour désinfecter les cuvettes le cas échéant.

Les livres, feutres et papiers à dessin en libre accès au premier étage sont temporairement enlevés.

Les chaises dans les zones d'attente sont supprimées. L'attente se fera debout (marquage au sol respectant la distanciation préconisée). Pour les cours individuels un protocole spécifique est mis en place (voir *musique-cours individuels*).

Les moments de convivialité (goûters, repas, collations etc...) de chaque activité sont suspendus pendant toute la durée de l'application du présent protocole. Aucun matériel partagé (couverts, assiettes, verres, tasse etc.) ne sera mis à disposition par l'association.

Aucune boisson (café, eau etc..) ou denrée alimentaire (gâteaux, bonbons etc.) ne sera toléré en partage. Chaque adhérent, salarié, bénévole est tenu, s'il le souhaite, d'apporter sa propre gourde, bouteille etc. à usage personnel uniquement.

2. Bureaux

Les directeurs artistique et administratif sont protégés par un plexiglas.

Ils peuvent recevoir à raison d'une personne maximum dans le bureau.

Une seule personne sera en charge de la photocopieuse. Son écran tactile sera désinfecté après chaque utilisation.

Les manipulations d'armoires et plus généralement de tout matériel partagé devront se faire avec des gants préalablement désinfectés au gel hydroalcoolique.

Le clavier à destination des salariés devra être désinfecté avec des lingettes après chaque utilisation.

3. Dispositions par activité

3.1. Art Pictural

Chaque adhérent apportera son propre matériel :

- Toile
- Peintures
- Ustensiles (pinceaux etc.)
- Papier
- Nappe plastique pour protéger les tables
- Gobelet pour l'eau ou la térébenthine

Les chevalets pourront être prêtés mais obligatoirement désinfectés après chaque utilisation.

Dans la salle de soie, une personne par table soit 10 personnes en plus du professeur seront admises (pour l'atelier arts plastiques).

Dans la grande salle, une personne par table espacées d'un mètre chacune. Le nombre de personnes acceptées en cours sera de 10 maximum. Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

Aérer la salle entre chaque atelier et si possible régulièrement pendant les ateliers afin de favoriser la circulation de l'air.

3.2. Danse (y compris yoga et renforcement musculaire)

Les élèves et adhérents sont tenus de venir déjà en tenue.

Tous les accessoires (ballons, tapis de sol, foulards, élastiques etc.) ne seront plus utilisés.

Néanmoins des cerceaux seront mis au sol sur le tapis de danse afin de délimiter l'espace de chaque élève ou adhérent (notamment pour l'éveil corporel) pour respecter les préconisations de distanciation.

Les vestiaires sont réaménagés afin de respecter la distanciation physique. Eviter tant que faire se peut de venir avec un sac. Les gourdes seront nominatives.

L'utilisation de la barre se fera de façon très rigoureuse :

- Marquage sur la barre pour respecter la distanciation
- Chaque élève ou adhérent gardera sa position sur la barre durant toute la durée du cours
- La barre sera désinfectée à l'issue de chaque utilisation

Le nombre d'élèves ou adhérents présents dans la salle sera limité à 10.

Le cours se terminera impérativement 10 min plus tôt. La gestion des flux de personnes se fera par les salariés de l'association.

La salle sera aérée à l'issue de chaque cours et pendant si le temps le permet.

3.3. Musique

Cours individuel

Chaque élève attendra dans l'espace dédié (marquage au sol spécifique pour chaque salle). Le professeur viendra le chercher (ou lui fera signe de venir), une fois l'élève précédent ayant terminé et étant parti.

Dans la salle, l'élève posera ses affaires sur une table dédiée. Rien ne sera par terre.

L'élève sera tenu de ramener son propre matériel (liste non exhaustive, suivant les demandes de chaque professeur) :

- Instrument
- Trousse
- Cahier
- Partitions : sera privilégié l'envoi en amont de partitions par mail afin que chaque élève imprime chez lui pour limiter le transfert de papier
- Son pupitre (s'il n'en a pas, un lui sera fourni mais il devra le désinfecter à l'issue du cours)

L'élève devra, tant que faire se peut, accorder lui-même son instrument.

Un plexiglas sera mis en place dans chaque salle. Une fois l'élève et le professeur installés de chaque côté du plexiglas, le masque pourra être enlevé.

Dans le cas des instruments nécessitant une évacuation de la condensation (cuivres), il sera demandé à chaque élève, musicien, professeur de se munir de son propre système (de préférence un récipient personnel ou un paquet de mouchoirs jetables jetés après utilisation) pour évacuer le liquide par les clés d'eau.

A l'issue du cours (le cours se terminera 5 min plus tôt) :

- Aérer la salle.
- L'élève désinfectera à l'aide de lingettes la table de ses affaires ainsi que le pupitre (s'il n'a pas pris le sien) et la chaise (si la pratique de son instrument nécessite qu'il soit assis).
- Remise du masque par le professeur et l'élève.

Dans le cas des instruments partagés (piano, batterie, percussions)

Réglages des tabourets

- Après s'être (re)lavé les mains avec le gel hydroalcoolique, l'élève réglerá son tabouret.
- A l'issue du cours, l'élève désinfectera le tabouret.

En ce qui concerne les percussions :

- L'élève sera tenu d'apporter son casque protecteur ou bouchons d'oreilles.
- L'élève sera tenu d'apporter ses propres baguettes. Si le prêt de baguettes devait s'effectuer (notamment en percussions qui en nécessitent plusieurs types), celles-ci devront être désinfectées avec des lingettes et utilisées avec des gants préalablement désinfectés au gel hydroalcoolique.
- La manutention des instruments se fera uniquement par le professeur avec des gants.
- L'utilisation des percussions digitales est interdite.

Pour le piano :

- Un clavier numérique sera mis à disposition du professeur.
- Le clavier, pupitre etc. du piano seront désinfectés à l'issue de chaque cours.

Le port du masque sera obligatoire pour toute la durée du cours (suivant l'âge, voir *dispositions générales*).

Classe collective (Formation Musicale)

Les classes ne devront pas excéder 15 élèves.

Les élèves seront placés un par table qui seront espacées d'un mètre.

Chaque élève devra ramener son propre matériel :

- Trousse.
- Manuel.
- Cahier.

Tout comme les cours individuels, il sera privilégié l'envoi en amont de partitions par mail afin que chaque élève imprime chez lui pour limiter le transfert de papier.

Le port du masque sera obligatoire pour toute la durée du cours (suivant l'âge, voir *dispositions générales*).

La salle sera aérée à l'issue de chaque cours et pendant si le temps le permet.

Pratiques collectives

Suspendues en ensemble plein (pour les plus grands ensembles et suivant la salle) jusqu'à nouvel ordre. Des pratiques en comités restreints seront néanmoins possibles (20 personnes maximum) en observant une distance de sécurité entre chaque pratiquant. La pratique du chant choral se fera avec masques.

4. Activités Culturelles et Manuelles

4.1. Anglais

Ne seront admises qu'une personne par table soit 10 personnes en plus du professeur.

Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

La salle sera aérée à l'issue de chaque cours et pendant si le temps le permet.

4.2. Tableaux en relief

Ne seront admis qu'un adhérent par table espacées d'un mètre chacune et 6 personnes maximum par séance.

Chaque adhérent ramènera son propre matériel.

Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

La salle sera aérée à l'issue de chaque séance et pendant si le temps le permet.

4.3. Peinture sur soie

Ne seront admis qu'un adhérent par table espacées d'un mètre chacune et 6 personnes maximum par séance.

Chaque adhérent ramènera son propre matériel (liste non exhaustive) :

- Encre, Peinture
- Gutta
- Encadrement soie
- Verre pour eau

Plus aucun matériel (encadrement, toile) ne sera mis à disposition des adhérents.

Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

La salle sera aérée à l'issue de chaque séance et pendant si le temps le permet.

4.4. Ateliers tissus enfants, ados, et mille et une décors.

Ne seront admis qu'un adhérent par table espacées d'un mètre chacune et 10 personnes maximum par séance.

Chaque adhérent ramènera son propre matériel.

Les machines à coudre de l'association ne seront plus mises à disposition.

Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

La salle sera aérée à l'issue de chaque séance et pendant si le temps le permet.

4.5. Atelier cartonnage

Ne seront admis qu'un adhérent par table espacées d'un mètre chacune et 10 personnes maximum par séance.

Chaque adhérent ramènera son propre matériel.

Le port du masque pendant l'activité sera obligatoire si la distanciation ne peut être observée.

La salle sera aérée à l'issue de chaque séance et pendant si le temps le permet.